

Syndicat Intercommunal des quatre chemins
COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2025
Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : BADAIRE Colette, BOURDON Alain, BRUNEL Alain, CHAUVOIS Christian, CZERNY Nathalie, DE CORSON Hervé, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEBORGNE Hubert, MABIRE Rachel, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PATUREL Hervé, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure.

Absents : BERT Jean (pouvoir à NEUTRE Christiane), DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy (pouvoir à MARIE Stéphanie), DE SLOOVERE Françoise (excusée), DENION Catherine (excusée), HERTEL Guillaume (excusé), LEPLEY Nathalie (pouvoir à CZERNY Nathalie), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MOINE Anne-Sophie (excusée), OBLIN Elise (pouvoir à BADAIRE Colette), PAILLEY Germain (pouvoir à CHAUVOIS Christian), PICARD Raymond (excusé), PUTIGNIER Aurélie (excusée), RIVOIRE Lionel (excusé), RUFFIN Roselyne (excusée), TRAMPLER JOUAN Danièle (excusée), VILLEDIEU Corinne (excusée).

Secrétaire de séance : Colette BADAIRE

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025. Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE – N°2025/012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188-020 : Autres frais divers	134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	634,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dot aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	634,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	634,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	634,00 €	634,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2805-020 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	634,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	634,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	634,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	634,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	634,00 €	0,00 €	634,00 €
Total Général		634,00 €		634,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-dessus.

CONVENTION « PROMENEUR DU NET » ENTRE LE SYNDICAT ET LA CAF –
N°2025/013

Le Président charge Madame Charlotte EUDELINe de présenter le projet « Promeneur du Net ». Celle-ci explique que, dans le cadre de sa politique familiale, de sa volonté de renforcer les liens familiaux et de créer un environnement favorable au développement et à l'épanouissement de l'enfant, la CAF propose aux collectivités de signer une convention intitulée « Promeneur du net ».

Considérant l'importance qu'a pris internet et les réseaux sociaux dans la vie quotidienne et notamment chez les jeunes, la CAF propose la mise en place d'une présence éducative pour permettre aux

jeunes, aux parents mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les possibilités offertes par internet tout en minimisant les risques.

Tel est l'objectif de la convention « Promeneur du net » proposée par la CAF.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention « Promeneur du net » jointe à la présente délibération avec la CAF.

BILAN DE L'ÉTÉ – N°2025/014

Le Président charge la Directrice, Madame Charlotte EUDELIN, de dresser un bilan de l'été 2025.

Le nombre d'enfants différents accueillis sur le centre de loisirs cet été a connu une hausse par rapport à l'an passé (une trentaine de nouveaux enfants), mais le nombre d'enfants par semaine est resté sensiblement le même, engendrant des recettes similaires sur la période (52 808,69 € en 2025 contre 52 561,70 € en 2024).

L'accueil jeunes a accueilli un peu moins d'adolescents différents, mais ceux-ci sont revenus plus souvent. Comme pour le secteur enfance, les recettes restent sensiblement les mêmes (855 € en 2025 contre 859,50 € en 2024).

Malgré le choix de la pension complète, les camps ont été très demandés et il a même fallu ouvrir deux places supplémentaires chez les 8-11 ans, là où l'an passé nous avions environ sept places libres par semaine chez les 6-8 ans et les 8-11 ans. Cet été, la pension complète s'est imposée comme une nécessité pour faire face à des contraintes logistiques : le service ne disposant que d'un minibus utilisé par le centre de loisirs et l'accueil jeunes, les animateurs ne pouvaient pas faire de courses, sauf dans une supérette locale, plus onéreuse et moins fournie.

Madame Anne-Laure PREVOT souligne que les camps sont un temps fort pour les familles chaque année, et que le bilan reste positif malgré une dépense plus importante.

Au total, les dépenses de l'été ont représenté 63 554,77€, tandis que les recettes 70 941,29€.

Madame Charlotte EUDELIN fait un point rapide sur la rentrée. Nous constatons une hausse de la fréquentation les mercredis après-midi à Biéville-Beuville depuis septembre, mais une légère baisse à Mathieu.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de ce bilan.

QUESTIONS DIVERSES – N°2025/015

Monsieur Philippe MARS présente la problématique d'obtenir le quorum à chaque comité syndical, et propose que le nombre de membres élus au SIVOM des Quatre Chemins soit réduit.

Madame Anne-Laure PREVOT souligne qu'il faut être vigilants quant à la possibilité légale de diminuer le nombre de membres.

Monsieur Hervé DE CORSON précise qu'il faudrait se renseigner auprès de la préfecture.

Monsieur Philippe MARS propose de créer un groupe de travail pour réfléchir à la question, idéalement avant les prochaines élections. Les membres du Comité Syndical sont invités à se proposer auprès de la secrétaire du Secteur Enfance Jeunesse pour en faire partie.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,

Colette BADAIRE



Le Président,

Christian CHAUVOIS